



**Questionnaire en relation avec la Résolution du Conseil des droits de l'Homme A/HRC/RES/38/4 sur les droits de l'Homme et les changements climatiques**

1. Veuillez décrire les impacts des effets néfastes des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits humains. Quand cela vous est possible, veuillez vous référer à des exemples et des cas précis.
2. Veuillez décrire tout engagement, loi ou autres mesures pertinents que vous avez pris pour promouvoir une approche sensible au genre dans les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au niveau local, national, régional et international, et pour assurer le plein exercice effectif des droits humains des femmes et des filles affectées par les effets néfastes des changements climatiques. Veuillez inclure les dispositifs pertinents utilisés pour promouvoir leur mise en œuvre et/ou la reddition des comptes.
3. Veuillez présenter un résumé de toute donnée pertinente qui reflète la façon dont les effets néfastes des changements climatiques ont affecté les femmes et les filles, en prenant compte des formes multiples et croisées de discrimination.
4. Veuillez décrire les dispositifs et outils qui peuvent être utilisés pour mesurer et surveiller les impacts des changements climatiques sur le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits humains.
5. Veuillez identifier et présenter des exemples de bonnes pratiques et de défis rencontrés dans la promotion, la protection et la réalisation des droits des femmes et des filles dans le contexte des effets négatifs des changements climatiques. Veuillez inclure des exemples qui mettent l'accent sur la coopération multilatérale, l'intégration des dimensions de genre, les approches sensibles au genre, et la participation entière, significative et effective des femmes et des filles dans les processus de décision pertinents.
6. Veuillez préciser toute information supplémentaire qui vous semblerait utile pour soutenir les efforts réalisés pour intégrer une approche sensible au genre dans les mesures prises pour le climat au niveau local, national, régional et international pour le plein exercice effectif par les femmes et les filles de leurs droits humains.